



Abonnement salle de sport sans nouvelle

Par DepressionOrganisee

Bonjour,

Il y a quelques années, j'ai pris un abonnement (enfin je me suis fait avoir, naïf que je suis...) pour une salle de sport. J'y ai été quelque mois puis entre travail, dépression, et année 2020 je n'y ai pas mis les pieds depuis un peu plus de 2 ans. J'avais envoyé un mail signalant mon désir de résilier (contrat sans engagement), mais n'ai envoyé aucune lettre en recommandé. Les prélèvements étant automatique, et n'ayant aucune relance impayé (ce qu'on a dans ce genre de cas), après une phase mentalement difficile et un déménagement (dans la même ville cependant), j'ai complètement oublié cet abo et je viens de remarquer que les prélèvements n'étaient plus fait depuis 2 ans sans aucune réaction de leur part (alors qu'avant je recevais des mails, des sms, ET plusieurs appels si il y avait un soucis).

Vais-je me retrouver avec une facture de 2000 euros à payer dans les mois qui viennent? Dois-je toujours arrêter l'abonnement, étant sans nouvelles de leur part depuis des dizaines de mois?

En me renseignant j'ai beaucoup lu à propos de la prescription de 2 ans, mais pour un abonnement théoriquement encore actif, comment cela se passe-t-il?

Si qui que ce soit est en mesure de me renseigner ce serait d'une très grande aide et je lui en serais très reconnaissant(e). Un grand merci d'avance.

PS : J'avoue être actuellement totalement en panique, veuillez m'excuser pour les fautes

Par AGEorges

Bonsoir,

Un peu de lecture utile :

<https://www.inc-conso.fr/content/coronavirus-covid-19-vous-voulez-suspendre-temporairement-vos-activites-dans-votre-salle-de>